

## Engagements individuels d'ERAMET dans act4nature international

Eramet, groupe minier et métallurgique international, œuvre pour une industrie durable et responsable. [La biodiversité fait partie intégrante de ses pratiques en matière de RSE](#). Le Groupe a lancé les premiers travaux de réhabilitation dès les années 1970, a renforcé ses pratiques en s'inspirant des standards de la Société Financière Internationale, a rejoint le Business and Biodiversity Offset Programme en 2011, a participé activement aux travaux du think-tank et a formalisé ses engagements en faveur de la biodiversité dès 2014. Les engagements sont aujourd'hui intégrés à la [Politique de Responsabilité Environnementale](#) mise à jour en 2020. La séquence Eviter-Réduire-Réhabiliter-Compenser est au cœur des dispositifs de gestion des sites et des projets.



En complément de [sa feuille de route RSE \(2018-2023\)](#), qui comprend un objectif en faveur de la biodiversité, le Groupe intensifie son engagement pour la préservation de la biodiversité sur l'intégralité de ses sites et projets d'implantation et extension minière, dont les enjeux majeurs se concentrent sur ses quatre implantations minières<sup>(1)</sup>. Ces engagements font l'objet d'un suivi périodique tant au niveau des filiales qu'au niveau du Groupe. Cette feuille de route RSE sera actualisée en 2022 donnant lieu à des actions nouvelles. Les résultats de sa mise en œuvre sont publiés annuellement sur le site [www.eramet.com](http://www.eramet.com).

Engagement	Objectif	Echéance
<b>Evitement volontaire</b>		
Ne pas mener d'activités d'exploration et d'extraction minière dans les sites naturels inscrits sur la <a href="#">liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</a> <sup>(2)</sup> .	100% des sites et projets d'implantation minière.	Dès janvier 2021
S'interdire le recours aux rejets de résidus miniers en mer. Promouvoir un ban réglementaire de cette méthode notamment dans les réglementations pour les batteries de véhicules électriques.	100% des sites et projets d'implantation minière Sensibiliser les parties intéressées.	Dès juin 2019
<b>Limitation des impacts sur la biodiversité</b>		
Intégrer le volet biodiversité dans des études de faisabilité des projets puis dans les plans d'action :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Caractérisation de l'état initial</li> <li>Etude d'impacts Environnemental et Social avec formalisation de la séquence <a href="#">Eviter</a><sup>(3)</sup>-<a href="#">Réduire</a><sup>(4)</sup>-<a href="#">Réhabiliter-Compenser</a></li> </ul>	100% des projets d'implantation minière greenfield.  100% des extensions d'implantations minières existantes.	Dès 2021
Préserver la ressource en eau.	<a href="#">Plan de gestion des eaux</a> <sup>(6)</sup> sur 100% des implantations minières.  Mise en place de la stratégie Eau Eramet <sup>(7)</sup> avec intégration d'un objectif mesurable dans la feuille de route RSE 2023-2028.	2023  2023
Accélérer la réhabilitation de manière progressive et sans attendre la fin des opérations sur toutes nos implantations minières <sup>(5)</sup> .	Ratio surfaces réhabilitées / surfaces défrichées ≥ 1 contre 0,5 sur 2011-2013 et 0,85 sur 2014-2018 (infrastructures de long terme exclues).	2018-2023 (Feuille de route RSE)
Mener des actions de restauration écologique en complément des travaux de réhabilitation.	Plan d'action biodiversité sur les 3 implantations minières.	2023
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et mettre en œuvre un plan de gestion axé sur les EEE prioritaires.</li> <li>Utiliser en priorité des espèces locales pour les travaux de végétalisation.</li> </ul>	Plan de gestion des EEE <sup>(8)</sup> sur les 3 implantations minières.  >50% d'espèces locales <sup>(9)</sup> sur les surfaces plantées.  Soutien actif du développement de pépinières d'essences locales.	2023  Dès 2021  2022
Prioriser le recyclage des métaux dans les aciéries.  Innover pour valoriser les minerais de faible teneur et les résidus miniers.	> 90%.  2 Mt de résidus et minerais de faible teneur.	Dès 2017  2018-2023 (Feuille de route RSE)
Réduire les émissions atmosphériques de nos sites industriels.	-80% des émissions de poussières canalisées – émissions caractéristiques de nos sites – en 2023 vs 2018 (2018 : 2537 t).	2018-2023 (Feuille de route RSE)
<b>Promotion de la biodiversité</b>		
Sensibiliser l'ensemble de personnel (près de 13.000 collaborateurs) à la biodiversité des sites Eramet.	Communication régulière et récurrente (concours photos, communications internes, animation sur site minier...).	Dès 2021
Renforcer et pérenniser les actions d'Eramet en faveur de la biodiversité via la <a href="#">Fondation Lékédi Biodiversité</a> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Création en 2021 (fait - juin 2021)</li> <li>Etudier, sensibiliser et protéger la biodiversité gabonaise, et soutenir les projets de recherche, actuellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation des grands singes avec la Fondation Aspinall et la Pan-African Alliance.</li> <li>Projet Mandrillus avec le CNRS couvrant écologie évolutive, anthropologie, écologie alimentaire, communication animale et épidémie (SIH).</li> </ul> </li> <li>Favoriser de nouveaux partenariats au Gabon et à l'international.</li> <li>Soutien financier du projet REPRISE (Restauration des écosystèmes pour la Prévention des Risques et des Services Écosystémiques) à Houailou en Nouvelle Calédonie (2019-2021).</li> </ul>	Publication annuelle des actions menées par la Fondation Lékédi Biodiversité et notamment dans le <a href="#">Parc de la Lékédi</a> au Gabon.	Dès 2021

1 Sites ou projet d'extraction minière dans lesquels Eramet est majoritaire (Gabon, Nouvelle-Calédonie et Sénégal et Argentine).

2 Dans le cadre de la révision de la feuille de route RSE en 2022, un renforcement des objectifs biodiversité sera étudié notamment au regard de la préservation des écosystèmes prioritaires.

3 Eramet promeut l'évitement des écosystèmes prioritaires principalement représentés par les formations forestières. Au Gabon, le [projet minier d'Okouma](#), qui prend le relais progressif de l'actuelle mine de Bangombé, a exclu l'intégralité des forêts galeries de son périmètre. En Nouvelle-Calédonie, l'impact sur les forêts a été fortement réduit avec notamment le stockage des stériles dans les fosses minières ou encore la création de 850 ha de [conservatoire de la biodiversité](#) sur nos concessions minières dans lesquels l'opérateur s'interdit toute activité d'exploration et d'exploitation.

4 Les mesures de réduction complètent les mesures d'évitement dans la prévention de l'impact. Elles peuvent prendre différentes formes : abattement des poussières du roulage ou des opérations de broyage/concassage/criblage, réduction des emprises des installations fixes, aménagements spécifiques sur les routes minières (contournement de zones sensibles, facilitation des traversées pour la Faune, réduction des vitesses de roulage...), interdiction de chasse et de pêche...

5 A l'occasion de la révision de la feuille de route RSE, un renforcement des objectifs biodiversité sera pris en compte notamment concernant le renforcement de la qualité écologique des travaux de réhabilitation.

6 Ces plans se focalisent sur la gestion des eaux de pluie avec la cartographie des bassins versants (écoulements, exutoires, ...) ainsi que le dimensionnement et le contrôle des ouvrages hydrauliques. Les ouvrages hydrauliques versants (écoulements, exutoires, ...) ainsi que le dimensionnement et leur décantation. Leur objectif est de limiter l'érosion, le transport de matières solides, et ainsi préserver les cours d'eau et leur biodiversité.

7 La stratégie Eau Eramet sera établie sur la base des résultats de [l'étude menée en 2020 sur l'Empreinte Eau du Groupe](#).

8 Le plan de gestion donnera la liste des EEE prioritaires, les mesures et moyens retenus pour lutter contre les EEE ainsi que les modalités de suivi.

9 Pourcentage limité à la disponibilité des graines localement.